

UNE MÉTROPOLE INCLUSIVE ET OUVERTE À L'IMMIGRATION

**Mémoire de la Ville de Montréal présenté dans le cadre du projet de loi 9 :
Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec
et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail
par une intégration réussie des personnes immigrantes**

Le 27 février 2019

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. L'ACCROISSEMENT DES POUVOIRS DU MINISTRE ET DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION	5
2. LES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE, LA MOBILISATION DES ENTREPRISES MONTRÉALAISES ET L'ENTREPRENEURIAT IMMIGRANT	7
3. L'ANNULATION DES 18 000 DEMANDES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGULIER DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS	8
4. LA RÉGIONALISATION	9
CONCLUSION	9
ANNEXE : RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	10

INTRODUCTION

À l'instar de toutes les grandes métropoles du monde, Montréal est la principale destination des immigrants en sol québécois. Montréal attire chaque année plus de 70 % de l'immigration internationale destinée au Québec, dont la très grande majorité est sélectionnée dans la catégorie économique. Cette diversité ethnoculturelle est une richesse sociale et économique.

Par l'entremise des commentaires et recommandations présentés dans ce mémoire, la Ville de Montréal entend contribuer à la bonification du projet de loi 9 : Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes

Le projet de loi 9 jette les bases de plusieurs changements structurants qui seront apportés au processus d'immigration actuel. Certains de ces changements sont énoncés clairement. D'autres doivent être mieux définis. Le projet de loi pourrait notamment conférer des pouvoirs accrus au ministre à la suite de l'adoption ultérieure de dispositions réglementaires par l'assemblée nationale.

La Ville de Montréal est préoccupée par les conséquences immédiates et projetées de plusieurs mesures du projet de loi 9, car au-delà des processus administratifs et des dossiers en attente de traitement, il y a des femmes et des hommes, souvent des familles entières qui contribuent déjà à la vie sociale et économique du Québec et de la métropole. Il est urgent que le gouvernement du Québec précise ses intentions à l'égard de ces candidats.

En tant que gouvernement de proximité, la Ville de Montréal a toujours été soucieuse de favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants sur son territoire et a développé une expertise reconnue pour répondre à ces enjeux. En dévoilant *Montréal inclusive 2018-2021* en décembre dernier, son premier plan d'action en matière d'intégration des nouveaux arrivants, la métropole a fermement démontré vouloir poursuivre ses efforts. Des initiatives porteuses qui sont mentionnées dans le présent document concourent toutes à l'atteinte d'un même objectif : bien accueillir les nouveaux arrivants et mieux les outiller pour favoriser une intégration rapide et réussie à la société québécoise.

Le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses actions significatives en ce sens. L'entente-cadre Réflexe Montréal, conclue lors de la reconnaissance du statut particulier de Montréal en tant que métropole du Québec, de même que l'entente triennale en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, signée en 2018, témoignent de cette collaboration.

1. L'ACCROISSEMENT DES POUVOIRS DU MINISTRE ET DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Le projet de loi 9 précise et ajoute des fonctions au ministre et au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), notamment en ce qui a trait à la coordination de la promotion de l'immigration au Québec, à la prospection et au recrutement de ressortissants étrangers. Le projet de loi annonce également la mise en œuvre de services d'accueil, d'intégration et de francisation des personnes

immigrantes et, pour ce faire, l'élaboration d'un parcours personnalisé pour les nouveaux arrivants.

La Ville de Montréal considère que la francisation et l'accès à un emploi demeurent des facteurs puissants d'intégration à la société québécoise. Le gouvernement doit y consacrer les ressources appropriées. Or, le niveau de financement et de ressources additionnelles pour livrer ces services et assurer leur arrimage avec les initiatives locales demeure à ce jour inconnu. Nous tenons à souligner que les objectifs de francisation doivent être liés à de nouvelles enveloppes budgétaires provenant du gouvernement québécois.

Ainsi, la disponibilité de ressources humaines et financières conséquentes, leur déploiement par le gouvernement du Québec ainsi que l'arrimage et la collaboration accrue avec la Ville, les partenaires locaux et les communautés d'accueil, sont des facteurs essentiels de succès.

Montréal travaille depuis plusieurs mois à la mise sur pied d'un projet structurant à cet égard : la Station nouveau départ. Inspiré des meilleures pratiques déployées dans le monde, il s'agit d'un centre de service intégré, cohésif et accessible qui regroupe les différentes instances gouvernementales régionales et locales concernées. La Station nouveau départ est une initiative qui s'inscrit en complémentarité directe avec les démarches que le MIDI souhaite mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'accueil et du soutien à l'intégration. La Station pourrait en effet devenir à terme l'un des principaux points de services à Montréal, avec la particularité d'offrir des services spécifiques et adaptés permettant d'accélérer le processus d'installation et d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal.

Dans un souci d'efficience, il importe de s'assurer de la complémentarité des mesures qui seront déployées par votre ministère en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes (le parcours personnalisé) avec nos propres démarches (la Station nouveau départ).

R-1 : Que le gouvernement prévoie les ressources financières et humaines nécessaires et qu'il travaille de concert avec la Ville de Montréal pour la mise en place et la bonification de mesures en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, notamment la francisation.

R-2 : Que des ressources supplémentaires soient allouées également à l'élaboration et la réussite d'un parcours individualisé, en complémentarité avec l'approche intégrée développée par la Ville et ses partenaires locaux, soit la Station nouveau départ.

D'autre part, ce projet de loi prévoit que le ministère pourra recueillir des informations sur plusieurs sujets, tels que le parcours migratoire, le niveau de connaissance du français, l'intégration en emploi, mais dans le but de mieux évaluer les besoins et l'appréciation de services et programmes.

Bien que les modalités de collecte et d'utilisation de ces données ne soient pas connues à ce jour, la Ville de Montréal accueille avec intérêt cette nouvelle mesure. Dans un esprit de collaboration et d'efficacité, le partage des données entre le MIDI et la Ville est essentiel pour la réalisation et la bonification des travaux pilotés par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal (BINAM). Il permettra à la Ville d'assumer pleinement son rôle de mobilisation et de soutien au milieu.

R-3 : Que le gouvernement du Québec convienne avec la Ville de Montréal d'un mécanisme de partage des données non nominatives qui sont recueillies en ce qui concerne notamment les parcours migratoires ainsi que les besoins des nouveaux arrivants et leur mobilité dans la métropole.

2. LES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE, LA MOBILISATION DES ENTREPRISES MONTRÉALAISES ET L'ENTREPRENEURIAT IMMIGRANT

La Ville de Montréal considère qu'il s'agit d'une richesse et d'un privilège d'accueillir de nouveaux arrivants qui viendront, de par leurs talents, leur créativité et leur culture, contribuer à l'essor de nos entreprises et institutions ainsi qu'à la vitalité et au rayonnement de notre société.

Pour la métropole, la croissance de la richesse collective doit être inclusive et durable, en cohérence notamment avec sa Stratégie de développement économique 2018-2022 : Accélérer Montréal. Dans cette lignée, Montréal aspire à déployer pleinement son leadership afin de mettre en place les meilleures conditions d'émancipation économique pour tous et toutes et pour mobiliser ses partenaires locaux autour de ces enjeux.

À l'heure où nos entreprises connaissent d'importants besoins de main-d'œuvre, les villes font des efforts considérables pour attirer les personnes immigrantes. Néanmoins, si elles veulent bien intégrer et retenir ces nouveaux résidents, elles doivent se mobiliser pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives. C'est pourquoi, le 18 février dernier, Montréal a convié une soixantaine de membres de la communauté d'affaires – femmes et hommes d'influence du Grand Montréal et élus du Québec – pour discuter de la Stratégie Montréal inclusive au travail. Cette démarche de sensibilisation, une mesure phare du Plan d'action de la Ville de Montréal en matière d'intégration des nouveaux arrivants, vise à mobiliser et à sensibiliser la société montréalaise autour des enjeux d'intégration des immigrants au marché de l'emploi.

Il ressort de cet événement une volonté commune forte et l'affirmation claire que l'intégration économique des nouveaux arrivants, c'est l'affaire de tous. Lors du lancement de la Stratégie Montréal, les chefs d'entreprise de la métropole ont également souligné le fait que les organisations qui comptent parmi leur personnel des travailleurs immigrants jouissent d'un meilleur rendement. Il faut noter que ces travailleurs et entreprises ont aussi besoin d'accompagnement et de soutien, notamment de la part du gouvernement du Québec, pour accélérer et améliorer la reconnaissance de leurs diplômes et de leur expérience de travail.

R-4 : Que le gouvernement promeuve et soutienne les initiatives locales qui, comme la Stratégie Montréal inclusive au travail, favorisent l'intégration en emploi, en français, des nouveaux arrivants ainsi que la sensibilisation des employeurs aux besoins et aux réalités de ce segment de la main-d'œuvre.

Le projet de loi ne mentionne pas l'apport de l'immigration dans une perspective entrepreneuriale. Il s'agit d'un enjeu important, puisque le soutien de l'entrepreneuriat est au cœur du développement économique. Plusieurs entreprises et PME québécoises pourraient fermer leurs portes d'ici 2024 faute d'une relève

adéquate. Montréal a besoin d'entrepreneurs pour assurer cette relève, et l'apport de l'immigration est l'une des solutions pour y parvenir. Toutefois, des obstacles importants subsistent. Citons, par exemple, la difficulté qu'éprouvent les immigrants entrepreneurs, notamment ceux qui n'ont qu'un statut temporaire, à obtenir du financement pour lancer une entreprise. Une réflexion ainsi que la mise en place d'outils concrets et intégrés sont nécessaires, en collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

R-5 : Que le gouvernement du Québec prévoie la mise en place de mesures et d'outils concrets visant à soutenir les nouveaux arrivants entrepreneurs, quel que soit leur statut d'immigration.

3. L'ANNULATION DES 18 000 DEMANDES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGULIER DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS

En déposant son projet de loi 9, le gouvernement a annoncé du même souffle l'annulation de plus de 18 000 dossiers qui avaient été enregistrés avant le 2 août 2018, dans le cadre de l'ancien système d'immigration.

Nonobstant l'injonction qui a forcé le gouvernement à poursuivre l'étude des 18 000 dossiers, la Ville de Montréal est préoccupée par cette annonce et par l'absence de mesures transitoires claires visant à assurer une continuité dans le traitement des dossiers. Le MIDI estime que plus de 5600 de ces dossiers touchent des personnes qui sont déjà installés au Québec. Il s'agit de travailleurs et de familles, dont certaines incluant des enfants nés au Québec. L'accumulation des délais et les problématiques observées dans l'ancien système d'immigration ont déjà eu des impacts sur la capacité du Québec à attirer les meilleurs talents. Il importe maintenant de s'assurer de traiter avec célérité les dossiers d'immigration des demandeurs qui vivent déjà au Québec afin de régulariser leur situation.

La Ville de Montréal considère que les solutions proposées par le gouvernement doivent permettre de réduire l'insécurité des personnes touchées en leur offrant des solutions concrètes pour qu'ils soient en mesure de régulariser rapidement leur statut. Le dépôt d'une nouvelle demande dans un programme existant (par exemple, le Programme d'expérience québécoise) ou encore le recours à la nouvelle plateforme ARRIMA, qui n'est toujours pas pleinement opérationnelle pour le moment, ne sont pas suffisants. Un accompagnement ciblé apparaît nécessaire dans cette situation particulière.

Enfin, mentionnons que les préoccupations exprimées par la Ville sont complémentaires à celles qui ont déjà été formulées non seulement par des partenaires locaux, mais également par des partenaires municipaux tels que l'Union des municipalités du Québec. En effet, tous conviennent que cette situation est problématique et qu'il importe d'apporter des solutions rapides et concrètes pour le traitement prioritaire du dossier des demandeurs qui vivent déjà au Québec.

R-6: Que le gouvernement s'engage à traiter, dans les six prochains mois, les dossiers des personnes qui ont déposé une demande avant le 2 août 2018, qui déjà vivent au Québec et apportent leur contribution à la société.

R-7 : Que le gouvernement se dote des moyens nécessaires pour éviter qu'une telle situation se reproduise à l'avenir.

R-8 : Que le gouvernement assure la mise en place de mesures transitoires efficaces et humaines et qu'il communique adéquatement les informations pertinentes aux candidats à l'immigration qui sont affectés et insécurisés par cette mesure.

4. LA RÉGIONALISATION

Le projet de loi 9 met l'accent sur l'objectif de régionaliser l'immigration. La Ville de Montréal considère qu'un meilleur maillage entre les qualifications des candidats à l'immigration et les besoins en main-d'œuvre des entreprises est certainement pertinent. En outre, une meilleure répartition de l'immigration au Québec permettra de mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'ensemble des régions.

Montréal est toutefois préoccupée par l'effet combiné de la réduction des seuils d'immigration annoncée et de la priorité accordée à la régionalisation de la main-d'œuvre. Il importe que la combinaison de ces deux mesures ne concoure pas à accroître la pénurie de main-d'œuvre déjà observée dans la métropole. En tant que principal moteur économique du Québec, Montréal a besoin d'un apport significatif en immigration pour faire face à ses réalités démographiques propres.

Enfin, rappelons que l'établissement d'un nouvel arrivant dans un milieu implique plusieurs étapes et défis, à la fois pour cette personne et pour sa communauté d'accueil. Il importe que le ministère prévoie des ressources pour mieux préparer et mobiliser les milieux d'accueil, mais également pour favoriser le partage des bonnes pratiques et des expertises déjà existantes. Montréal a toujours travaillé en collaboration avec ses partenaires municipaux, et elle souhaite continuer à faire le pont avec eux, notamment en matière d'immigration. Cet arrimage et ce lien sont d'autant plus importants que les nouveaux arrivants qui décident de s'établir au Québec ont, dans les faits, des parcours migratoires divers. Ils sont susceptibles de transiter par la métropole avant de se rendre en région, et un certain mouvement de retour est également observé après quelques années pour diverses raisons. Compte tenu de cet état de faits, il convient de rappeler qu'il n'est pas souhaitable d'imposer, par des mesures coercitives ou punitives, le choix d'un lieu d'établissement aux nouveaux arrivants.

R-9 : Que le gouvernement du Québec prenne en compte, à la fois dans l'établissement de ses seuils et dans la sélection des nouveaux arrivants, les besoins en main-d'œuvre de l'ensemble des régions du Québec, incluant la métropole.

CONCLUSION

L'accroissement de la prospérité sociodémographique du Québec est une préoccupation importante, et l'apport de l'immigration est l'une des solutions pour y parvenir. Ainsi, le projet de loi 9 jette les bases de plusieurs changements importants, mais il soulève également plusieurs questionnements et inquiétudes qui doivent être pris en compte afin qu'il réponde correctement aux défis contemporains en immigration ainsi qu'aux besoins et aux préoccupations qui sont exprimés.

La collaboration accrue avec la métropole en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, le partage des bonnes pratiques et le soutien aux initiatives locales porteuses sont essentiels. De plus, le traitement avec égards et rapidité des demandes d'immigration qui ont déjà été déposées par des demandeurs résidant au Québec, de même que la mise en place d'un continuum de services intégrés aptes à promouvoir l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants, sont des conditions au succès du processus d'immigration québécois.

ANNEXE

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

R-1 : Que le gouvernement prévoie les ressources financières et humaines nécessaires et qu'il travaille de concert avec la Ville de Montréal pour la mise en place et la bonification de mesures en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, notamment la francisation.

R-2 : Que des ressources supplémentaires soient allouées également à l'élaboration et la réussite d'un parcours individualisé, en complémentarité avec l'approche intégrée développée par la Ville et ses partenaires locaux, soit la Station nouveau départ.

R-3 : Que le gouvernement du Québec convienne avec la Ville de Montréal d'un mécanisme de partage des données non nominatives qui sont recueillies en ce qui concerne notamment les parcours migratoires ainsi que les besoins des nouveaux arrivants et leur mobilité dans la métropole.

R-4 : Que le gouvernement promeuve et soutienne les initiatives locales qui, comme la Stratégie Montréal inclusive au travail, favorisent l'intégration en emploi, en français, des nouveaux arrivants ainsi que la sensibilisation des employeurs aux besoins et aux réalités de ce segment de la main-d'œuvre.

R-5 : Que le gouvernement du Québec prévoie la mise en place de mesures et d'outils concrets visant à soutenir les nouveaux arrivants entrepreneurs, quel que soit leur statut d'immigration.

R-6: Que le gouvernement s'engage à traiter, dans les six prochains mois, les dossiers des personnes qui ont déposé une demande avant le 2 août 2018, qui déjà vivent au Québec et apportent leur contribution à la société.

R-7 : Que le gouvernement se dote des moyens nécessaires pour éviter qu'une telle situation se reproduise à l'avenir.

R-8 : Que le gouvernement assure la mise en place de mesures transitoires efficaces et humaines et qu'il communique adéquatement les informations pertinentes aux candidats à l'immigration qui sont affectés et insécurisés par cette mesure.

R-9 : Que le gouvernement du Québec prenne en compte, à la fois dans l'établissement de ses seuils et dans la sélection des nouveaux arrivants, les besoins en main-d'œuvre de l'ensemble des régions du Québec, incluant la métropole.